

Commissaire aux Comptes

Stéphane GRENOUILLEAU
Xavier REBEL
Karine BERNARD
Samuel LE MELLAY
David RENO
Emmanuelle MÉREL
Commissaires aux Comptes
Associés

ECOLE DE PRODUCTION T'CAP – T'PRO

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2023

ECOLE DE PRODUCTION T'CAP – T' PRO

Association Loi 1901

84 rue des Patureaux
49400 SAUMUR

www.sorex.pro

ANGERS :
3, rue Fernand-Forest
BP 70814
49009 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 68 66 11
E-mail : sorex.angers@sorex.pro

CHOLET :
Bâtiment «Le Sémaphore»
16, boulevard Faïdherbe
BP 11964
49319 CHOLET cedex
Tél. 02 41 65 84 55
E-mail : sorex.cholet@sorex.pro

Membre indépendant de l'Alliance Eurus | BKR International

SAS au capital de 400 000 € - RCS ANGERS B 063 200 877 - Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région d'Angers et sur la liste des commissaires aux comptes près la Cour d'Appel d'Angers
SIRET 063 200 877 00072 - APE 6920Z - TVA FR41063200877

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2023

À l'Assemblée Générale,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ECOLE DE PRODUCTION T'CAP - T'PRO relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne la reconnaissance des produits.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

5. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Angers, le 30 novembre 2023

SAS SOREX
Commissaire aux comptes



David RENOU
Commissaire aux comptes Associé
Mandataire social

ÉTATS FINANCIERS

ANNEXES

ECOLE DE PRODUCTION T'CAP - T'PRO

Bilan Actif

Etat exprimé en €		Du 01/09/2022 Au 31/08/2023			Du 01/09/2021 Au 31/08/2022
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations Incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	218,56	218,56		
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations Corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat et outillage indus.	443 599,33	125 155,81	318 443,52	322 951,98
	Autres immobilisations corporelles	83 841,58	10 518,56	73 323,02	25 624,78
	Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés					
Immobilisations Financières					
Participations et Créances rattachées	1,00		1,00		
Autres titres immobilisés	15,00		15,00	15,00	
Prêts					
Autres				2 280,00	
TOTAL (I)	527 675,47	135 892,93	391 782,54	350 871,76	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Stocks et en-cours	4 095,00		4 095,00	27 921,83
	Créances				
	Créances cli., adhé., usagers et cpt. rattachés	3 211,10		3 211,10	9 965,64
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	178 603,04		178 603,04	56 964,57
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
Disponibilités	257 892,40		257 892,40	288 852,88	
Charges constatées d'avance	7 289,43		7 289,43	3 793,17	
TOTAL (II)	451 090,97		451 090,97	387 498,09	
COMPTES REGULI	Frais d'émission des emprunts (III)				
	Primes de remboursement des emprunts (IV)				
	Écarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V)	978 766,44	135 892,93	842 873,51	738 369,85

ECOLE DE PRODUCTION T'CAP - T'PRO

Bilan Passif

État exprimé en €

Du 01/09/2022
Au 31/08/2023

Du 01/09/2021
Au 31/08/2022

		Du 01/09/2022 Au 31/08/2023	Du 01/09/2021 Au 31/08/2022
Fonds Propres	Fonds propres		
	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de Pentité			
Autres			
Report à nouveau	-24 544,94	-35 251,04	
Excédent ou déficit de l'exercice	38 709,25	10 706,10	
Situation nette (sous total)	14 164,31	-24 544,94	
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	352 140,36	296 420,86
	Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	366 304,67	271 875,92
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	250 000,00	250 000,00
	TOTAL (II)	250 000,00	250 000,00
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		20 000,00
	TOTAL (III)		20 000,00
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	57 447,47	
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	120 990,09	24 292,19
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	38 356,28	54 560,06
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		29 449,88
	Autres dettes	220,00	
	Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	9 555,00	88 191,80	
	TOTAL (IV)	226 568,84	196 493,93
	Écarts de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)		842 873,51	738 369,85

ECOLE DE PRODUCTION T'CAP - T'PRO

Compte de résultat - Produits

Etat exprimé en €		Du 01/09/2022 Au 31/08/2023	Du 01/09/2021 Au 31/08/2022	
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	AA		
	Production vendue : - Biens	AC	107 451,05	129 953,61
	- Services	AE	10 228,81	4 215,60
	Montants nets produits d'exploitation	AG	0,00	0,00
	Production stockée	AI	-23 367,00	23 367,00
	Production immobilisée	AK	9 630,00	6 980,00
	Subventions d'exploitation	AM	502 218,02	446 107,26
	Dons	AO		
	Cotisations	AQ	400,00	2 000,00
	Legs et donations	AS	24 247,62	31,80
	Produits liés à des financements réglementaires (+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	AU		
	Autres produits	AW	755,00	3 451,87
	Sous-total des autres produits d'exploitation	AY	0,00	0,00
Total des produits d'exploitation (I)	BA	631 563,50	616 107,14	
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (II)	BC	0,00	0,00	
Produits financiers	Participations	BE		
	Autres valeurs mobilières et créances d'actif	BG		
	Autres intérêts et produits assimilés	BI	1 158,04	473,77
	Reprises sur provisions et transferts de charges	BK		
	Différences positives de change	BM		
	Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	BO		
Total des produits financiers (III)	BQ	1 158,04	473,77	
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	BS		4 102,16
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	BU	40 482,94	34 194,94
	Reprises sur provisions et transferts de charges	BW		
	Total des produits exceptionnels (IV)	BY	40 482,94	38 297,10
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)	CA	673 204,48	654 878,01	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT	CC	0,00	0,00	
TOTAL GENERAL	CE	673 204,48	654 878,01	

ECOLE DE PRODUCTION T'CAP - T'PRO

Compte de résultat - Charges

Etat exprimé en €		Du 01/09/2022 Au 31/08/2023	Du 01/09/2021 Au 31/08/2022
Charges d'exploitation	Achats de marchandises et de matières premières	CG 9 473,51	93 739,30
	Variation de stock (marchandises et matières premières)	CI 459,83	3 178,68
	Autres achats non stockés	CK 243 586,73	187 955,20
	Services extérieurs	CM	
	Autres services extérieurs	CO	
	Impôts, taxes et versements assimilés	CQ 16 048,11	17 586,93
	Salaires et traitements	CS 237 716,36	227 969,54
	Charges sociales	CU 80 972,74	74 592,11
	Autres charges de personnel	CW	
	Subventions accordées par l'association	CY	
	Dotations aux amortissements	DA 43 482,80	38 221,49
	Dotations aux provisions	DC	
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	DE	
	Autres charges	DG 54,61	319,68
Total des charges d'exploitation (I)		DI 631 794,69	643 562,93
Quotes-parts de résultat sur opérations communes (II)		DK 0,00	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions	DM	0,00
	Intérêts et charges assimilées	DO 201,54	
	Différences négatives de change	DQ	
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements	DS	
Total des charges financières (III)		DU 201,54	0,00
Ch. exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	DW	608,98
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	DY	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	EA	
Total des charges exceptionnelles (IV)		EC 0,00	608,98
Participation salariés aux résultats (V)		EE	
Impôts sur les sociétés (VI)		EG 2 499,00	
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)		EI 634 495,23	644 171,91
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		EK 38 709,25	10 706,10
TOTAL GENERAL		EM 673 204,48	654 878,01

ECOLE DE PRODUCTION T'CAP - T'PRO

Évaluation des contributions volontaires en nature

État exprimé en €

		Du 01/09/2022 Au 31/08/2023	Du 01/09/2021 Au 31/08/2022
Ressources	Répartition par nature de ressources		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature	23 820,00	49 713,28
	Total des ressources	23 820,00	49 713,28
Emplois	Répartition par nature de charges		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens		
	Prestations		
	Personnel bénévole	23 820,00	49 713,28
	Total des emplois	23 820,00	49 713,28

SOREX SAS - Commissaire aux comptes



A N N E X E

**AU BILAN AVANT RÉPARTITION DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 AOUT 2023**

**et au COMPTE DE RÉSULTAT, sous forme de liste,
du 01.09.2022 au 31.08.2023**

Total du bilan	842.874 €
Excédent	38.709 €
Durée de l'exercice	12 mois

Les comptes annuels ont été établis suivant le règlement comptable de l'ANC 2018-06 relatif aux associations.

Préambule

L'association T'CAP-T'PRO a pour objet d'accompagner et de former des jeunes, tout public, y compris ceux d'entre eux qui rencontrent de graves difficultés scolaires ou sociales.

Il s'agit de leur offrir un soutien éducatif et social au travers de l'Enseignement des Métiers de la Couture, de la Métallerie, du soudage et des métiers annexes s'y rapportant, en les préparant à l'obtention de diplômes d'état. Cette Association pourra aussi accueillir des adultes dans le cadre de la formation continue et développer les activités annexes en lien avec la formation des jeunes. L'association agit dans le respect de la législation en vigueur, tant en ce qui concerne les élèves que les adultes.

Notre école est INNOVANTE, UTILE ET SOLIDAIRE.

Innovante car notre pédagogie est basée sur le faire pour apprendre. Nos jeunes travaillent sur de vraies commandes client.

Utile car le soudage est un métier en tension,

Solidaire car notre école est faite pour tous y compris les jeunes en situation d'échec scolaire, avec des frais de scolarité faibles.

Les jeunes accueillis au sein de T'CAP-T'PRO ont entre 15 et 18 ans. Ils ont décroché du système scolaire classique par perte de sens, de confiance ou de méthode en lien avec leur profil d'apprentissage. Ils ont en commun le besoin « de faire pour apprendre ». Ils ont besoin de réapprendre à vivre en collectivité, respecter des règles, retrouver un rythme, apprendre les codes de la profession.

Faits caractéristiques

Ouverture de l'atelier couture au 1 Septembre 2023.

Faits postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant

Les notes et tableaux ci-après n° **00** à **11** font partie intégrante des comptes annuels.

ANNEXE - SOMMAIRE		Note n° 00		
Elément N°	ANNEXE au Bilan et au Compte de Résultat du 01/09/2022 au 31/08/2023	Informations Produites Note N°	Informations Non produites	
			N/S *	N/A *
1	I . REGLES ET METHODES COMPTABLES	01		
	II . COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT			
2	Etat de l'actif immobilisé	02		
2	Etat des amortissements	03		
3	Etat des plus-values sur actif immobilisé	04		
4	Etat des provisions	05		
5	Etat des échéances des créances et des dettes	06		
6	Informations et commentaires sur :			
	- Eléments relevant de plusieurs postes du bilan			X
	- Réévaluation			X
	- Frais d'établissement			X
	- Fonds commercial			X
	- Produits à recevoir	07		
	- Charges à payer	08		
	- Charges et produits constatés d'avance	09		
	- Charges à répartir sur plusieurs exercices			X
	III. ENGAGEMENTS FINANCIERS			
	Crédit bail		X	
	Engagements financiers			X
	Dettes garanties par des sûretés réelles			X
	IV. AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS			
7	Subventions d'équipement	10		
	Faits marquants de l'exercice			X
	Provisions pour risques et charges	05		
	Provisions pour congés payés	08		
	Tableau des créances douteuses et irrécouvrables			X
	V. AUTRES INFORMATIONS			
7	Informations relatives à la rémunération des dirigeants	10		
7	Informations relatives aux Subventions et Fonds dédiés	10		
	Informations relatives à la provision pour litige			X
7	Honoraires du Commissaire aux Comptes	10		
8	VI. ENGAGEMENT HORS BILAN	11		
	Engagement hors Bilan reçu			
	Contributions volontaires			
	Variation des Fonds propres			

** N/S = non significatives N/A = non applicables

ANNEXE -**Élément 1****Note n° 01****Principes, règles et méthodes comptables ;**

1. Les comptes annuels de l'exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
2. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques
3. Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations correspondent aux éléments identifiables du patrimoine, contrôlés par l'entité et procurant des avantages économiques futurs.

Les immobilisations corporelles sont ventilées en fonction des éléments principaux qui les composent (composants) et qui ont une durée réelle d'utilisation différente de l'immobilisation principale. Seuls les composants représentant un élément substantiel d'une immobilisation doivent être identifiés.

D'une manière générale, les frais annexes d'acquisition d'immobilisation sont intégrés dans le prix de revient de l'immobilisation.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les stocks de marchandises, emballages ont été évalués au coût réel (prix d'achat plus frais accessoires).

Les travaux en cours sont évalués à leur coût de revient.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE

- Élément 2 -

Note n° 02

IMMOBILISATIONS AU 31/08/2023

	A NOUVEAU au 01/09/2022	ACQUISITIONS 2023	CESSIONS 2023	SOLDE au 31/08/2023
Logiciels, licence	219			219
Terrains				
Agencements Bâtiments				
Inst.Techn.Mat.& Outillage	407 770	35 829		443 599
Autres Immo.corporelles				
Matériel Transport	3 600			3 600
Matériel & mobilier Bureau	4 091	514		4 605
A.A.I. divers	25 307	50 329		75 636
Immobilisations en cours				
	440 987	86 673		527 659

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Participations				
Prêts				
Dépôts et cautionnements	2 295	1	2 280	16
	2 295	1	2 280	16

TOTAL ACTIF IMMOBILISE	443 282	86 674	2 280	527 675
-------------------------------	----------------	---------------	--------------	----------------

ANNEXE	- Élément 2 -	Note n° 03
---------------	---------------	-------------------

AMORTISSEMENTS AU 31/08/2023

	A NOUVEAU au 01/09/2022	Augmentation 2023	Diminution 2023	SOLDE au 31/08/2023
Logiciels, Licence	219			219
Terrains				
Agencements Bâtiments				
Inst.Techn.Mat.& Outillage	84 818	40 338		125 156
Autres Immo.corporelles	7 373	3 145		10 519
Matériel Transport				
Matériel & mobilier Bureau				
A.A.I. divers				
	92 410	43 483		135 893

ANNEXE	- Elément 3 -	Note n° 04
---------------	---------------	-------------------

ETAT DES PLUS-VALUES SUR ACTIF IMMOBILISE AU 31/08/2023

	Valeur d'actif	Amort. pratiqués	Valeur nette Comptable	Prix de cession	(+) ou (-) Value
Logiciels					
Terrains Agencement terrain					
Constructions Bâtiments Terrain nu					
Inst.Tech.Mat. & Outillage Inst.Tech.Mat.&Outillage Matériel industriel Outillage industriel					
Aut.immo.corporelles Agenc.Amégmt divers Matériel de transport Mat. et Mob.Bureau					
Immobilisations en cours Virement					
TOTAL GENERAL					

(Cpte 675200) (Cpte 775200)

ANNEXE

- Élément 4 -

Note n° 05

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN AU 31/08/2022

	Montant Début exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Montant Fin exercice
<u>Provisions pour risques et charges</u>				
Provision pour risques				
Provision pour charges	20 000		20 000	
Total 1	20 000		20 000	
<u>Provisions pour dépréciation</u>				
Sur comptes clients				
Sur immobilisations financières				
Total 2				
TOTAL GENERAL	20 000		20 000	
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation			20 000	
- financières				
- exceptionnelles				
- transféré en fonds propres				

ANNEXE	- Élément 5 -	Note n° 06
---------------	----------------------	-------------------

CREANCES ET DETTES AU 31/08/2023

ETAT DES CREANCES		BRUT	(-) d' 1 an	(+) d' 1 an
Créances rattachés à des participations		16		16
Prêts				
Autres immobilisations financières				0
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients		3 211	3 211	
Personnel & comptes rattachés				
Sécurité sociale & autres org.sociaux				
Etat : impôts sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée		34 029	34 029	0
Etat : autres impôts & taxes				
Etat : divers				
Groupe & associés				
Débiteurs divers		144 574	144 574	
Charges constatées d'avance		7 289	7 289	
		189 120	189 104	16
ETAT DES DETTES	BRUT	(-) d' 1 an	(+1an (-)5ans	(+) de 5 ans
Emprunt obligataire conv.				
Autre emprunt obligataire				
Emprunts		57 447	12 558	30 022
Découverts				14 867
Emp.&Dettes financ.divers				
Frs & cptes rattachés		120 990	120 990	
Personnel & cptes rattach.		11 790	11 790	
Séc.Soc.& aut.organismes		18 884	18 884	
Etat : Impôts s/bénéfices		2 499		
Etat : Tva		1 360	1 360	
Etat : obligat.cautionnées				
Etat : aut.impôts & taxes		3 824	3 824	
Dettes s/immo.& cptes ratt.				
Avance & acomptes reçus			0	
Autres dettes		220		
Produits const.d'avance		9 555	9 555	
		226 569	178 961	30 022
Emprunts souscrits s/l'exercice		58 470		
Emprunts remboursés s/l'exerc.		1 022		
Emprunts & dettes aux associés				

ANNEXE	- Élément 6 -	Note n° 07
---------------	---------------	-------------------

PRODUITS A RECEVOIR AU 31/08/2023

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan
 :

Créances clients et comptes rattachés		0
Clients, factures à établir	0	0
Fournisseurs		0
Fournisseurs, RRR à obtenir	0	0
Personnel		0
	0	0
Organismes Sociaux		0
	0	0
Etat		16 691
DGIFP SAUMUR - Crédit TVA Août 2023	16 691	16 691
Autres Créances		144 345
REGION - Solde Convention 2022	32 379	
REGION - Solde Convention 2023	19 200	
REGION - Complément Subvention	12 000	
REGION - Aide Sociale	480	
STA - Serveur Taxe Apprentissage 01 au 31/08/2023	80 287	
Autres immobilisations financières		0
TOTAL		161 036

ANNEXE

- Élément 6 -

Note n° 08

CHARGES A PAYER AU 31/08/2023

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :

Emprunts et dettes auprès des Ets de Crédit		0
Intérêts courus sur emprunts		
Intérêts courus sur mandat gestion		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		66 457
Fournisseurs, factures non parvenues	66 457	
Fournisseurs Immobilisations, factures non parvenues		
Dettes fiscales et sociales		19 164
Dettes provisionnées pour congés à payer	11 290	
Personnel, autres charges à payer		
Organismes sociaux, autres charges à payer	5 423	
Etat, charge à payer (IS + CFE)	2 451	
Autres dettes		0
Divers, charge à payer		
Clients, Avoir à établir		
		85 621

ANNEXE

- Élément 6 -

Note n° 09

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE AU 31/08/2023

	CHARGES		PRODUITS	
Charges d'exploitation		7 289		
Equipement Sécurité	2 842			
Entretien Climatiseur	304			
Convention LINDE	1 876			
Location Photocopieur	380			
Abonnement Logiciel	1 188			
Maintenance Informatique	699			
Produits d'exploitation				9 555
Frais de dossier Elèves 2023-2024			3 888	
Subvention Fondation de France			5 667	
		7 289		9 555

ANNEXE	- Élément 7 -	Note n° 10
---------------	----------------------	-------------------

Détail des Subventions d'équipements au 31 Août 2023

Etablissements	Nature	Montant Brut	Amortissement	Montant Net
Subvention FNEP	Subvention Equipement	299 859	97 062	202 797
Subvention Autres	Subvention Equipement	176 343	27 000	149 343
		476 202	124 062	352 140

Reprise sur l'exercice (Amortissements)

	Au 01/09/2022	Reprise sur Résultat	Au 31/08/2023
Subvention FNEP	67 857	29 205	97 062
Subvention Autres	15 722	11 278	27 000
	83 579	40 483	124 062

ANNEXE -	- Elément 7 -	Note n° 10
-----------------	----------------------	-------------------

Détail des Fonds dédiés au 31 Août 2023

Variations des fonds dédiés	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant Global	Dont Remboursements		Montant Global	Dont Fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Contributions financières d'autres organismes		250 000				250 000	250 000
TOTAL		250 000				250 000	250 000

Le Conseil d'Administration en date du 21 Avril 2023 a décidé d'un changement d'affectation du fonds dédiés de 250.000 € vers la trésorerie.

Rémunérations des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires du Commissaire aux Comptes

En application des dispositions de l'article R.123-198 du Code de Commerce, relatif aux obligations comptables applicables aux personnes morales, le montant total des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice doit être mentionné dans les comptes financiers, en séparant les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes, de ceux facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes.

Cette disposition est applicable à l'Association.

Au cours de l'exercice 2023, le montant des honoraires comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels s'élève à 2.412,00 € HT.

ANNEXE -**- Élément 8 -****Note n° 11****Engagement hors Bilan reçu**

- La Fondation de France attribuait à l'Association T'CAP-T'PRO le 24 mai 2022 une subvention de 100 K€. A la clôture de l'exercice, le 31 Août 2023, l'Association a reçu et comptabilisé dans ses comptes 75 K€. Il reste à percevoir sur l'exercice à venir 25 K€.
- Un contrat de Crédit auprès de la Banque CREDIT MUTUEL a été signé le 21 Juillet 2023 pour un montant de 100 K€ pour financer des travaux d'aménagement des ateliers Couture et Métallerie. Cette somme prêtée est acquise pour une durée de 84 mois à compter de sa date de versement incluant un différé de 24 mois. Ce prêt est stipulé à un taux fixe avec une période d'intérêt trimestriel.
Le taux effectif global ressort à 2% par an.
Un premier déblocage a eu lieu le 29 juillet 2023 pour un montant de 58.469,67 €.
Au 31 Août 2023, il reste donc un solde à débloquer de 41.530,33 €.

Contributions volontaires

Sur l'exercice 2022/2023, la participation des bénévoles de l'Association T'CAP-T'PRO a été valorisée à hauteur de 23.820,00 euros.

Ce montant correspond à 794 heures valorisées à 30 €.

	du 01/09/22 au 31/08/23 12 mois
Ressources	
Bénévolat	23.820,00
Prestations en nature	
Dons en nature	
Total	
Emplois	
Secours en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et services	
Prestations	
Personnel bénévole	23.820,00
Total	

		Union Européenne	Etat	Collectivités Territoriales	CAF	Autres	TOTAL
Concours Publics	Concours publics (comptes 73)						0
Subventions	Subventions d'exploitation (comptes 74)		167 546	84 475		233 660	485 681
Subventions	Subventions d'équilibre						0
Subventions	Subventions d'investissement					96 202	96 202
		0	167 546	84 475	0	329 862	581 883

VARIATION DES FONDS PROPRES	À L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RÉSULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	À LA CLÔTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	-35 251,04	10 706,10			-24 544,94
Excédent ou déficit de l'exercice	10 706,10	-10 706,10	38 709,25		38 709,25
Situation nette	-24 544,94	0,00	38 709,25	0,00	14 164,31
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	296 420,86		96 202,44	-40 482,94	352 140,36
Provisions réglementées					
TOTAL	271 875,92	0,00	134 911,69	-40 482,94	366 304,67